

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 février 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 10 février 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par les Représentants permanents
de l'Allemagne, de la Fédération de Russie et de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons l'honneur d'informer les membres du Conseil de sécurité qu'au cours de la récente visite du Président de la Fédération de Russie à Berlin et à Paris, la Russie, l'Allemagne et la France ont publié une déclaration commune sur la situation en Iraq (voir annexe).

Nous tenons à souligner que d'autres partagent les vues exprimées par les trois pays signataires dans cette déclaration. En conséquence, nous demandons instamment aux autres membres du Conseil de souscrire à celle-ci.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Allemagne
(*Signé*) Gunter **Pleuger**

Le Représentant permanent de la Fédération de Russie
(*Signé*) Sergey **Lavrov**

Le Représentant permanent de la France
(*Signé*) Jean-Marc **de La Sablière**



**Annexe à la lettre datée du 10 février 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par les Représentants permanents
de l'Allemagne, de la Fédération de Russie et de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Déclaration commune Russie-Allemagne-France

La Russie, l'Allemagne et la France, en étroite coordination, réaffirment que le désarmement de l'Iraq, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies depuis la résolution 687 (1991), est l'objectif commun de la communauté internationale, et qu'il doit être mené à son terme dans les meilleurs délais possibles.

Il y a un débat sur les moyens d'y parvenir. Ce débat doit se poursuivre dans l'esprit d'amitié et de respect qui caractérise nos relations avec les États-Unis et d'autres pays. Toute solution doit s'inspirer des principes de la Charte des Nations Unies, tels qu'ils viennent d'être rappelés par M. Kofi Annan.

La résolution 1441 (2002), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité, offre un cadre dont toutes les possibilités n'ont pas encore été explorées.

Les inspections menées par la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont déjà produit des résultats. La Russie, l'Allemagne et la France sont favorables à la poursuite des inspections et au renforcement substantiels de leurs capacités humaines et techniques par tous les moyens et en concertation avec les inspecteurs, dans le cadre de la résolution 1441 (2002).

Il y a encore une alternative à la guerre. L'usage de la force ne pourrait constituer qu'un ultime recours. La Russie, l'Allemagne et la France sont déterminées à donner toutes les chances au désarmement de l'Iraq dans la paix.

Pour mener à leur terme les inspections, il appartient à l'Iraq d'apporter une coopération active à la COCOVINU et à l'AIEA. L'Iraq doit assumer pleinement ses responsabilités.

La Russie, l'Allemagne et la France constatent que la position qu'elles expriment rejoint celle d'un grand nombre de pays, notamment au sein du Conseil de sécurité.